

Séminaire

« Politiques de l'emploi - Interactions de l'économique et du juridique »

Séance du 13 janvier 2012

**Rupture conventionnelle -
Quel impact des modalités de fin de contrat sur le marché du travail ?**

Intervention de Jean-Emmanuel Ray

Professeur à l'École de droit de Paris-I Sorbonne
et à Sciences Po Paris

Plan de l'intervention

1/ Problèmes rencontrés par la rupture conventionnelle (RC2) après trois ans d'application

2/ La fausse bonne idée du contrat unique de travail (CUT)

1 / Problèmes rencontrés par la rupture conventionnelle (RC2) après trois ans d'application

Un succès statistique considérable / évitement ?

Ceux qui y croyaient, ceux qui n'y croiront jamais

A/ RC2 et litige en cours : « On s'aime trop, on se quitte »?

- Des juges du fond divisés (Riom, 18 janvier 2011; Montpellier, 16 novembre 2011)
- Le rôle de la Cour de cassation : fragilisation en forme d'arrêt de mort de la RC2 ?

B/ RC2 et licenciement économique

- Fraude au montage d'un PSE (CS, 9 mars 2011)
- De la cause de la RC2 à la cause réelle et sérieuse du licenciement ?

C/ Un contentieux très marginal, mais très médiatisé

- De 22% de refus d'homologation en août 2008 à 7% en août 2011
- Un contentieux singulier : demandeurs, Administration sur le banc des accusés...
- Des juges se substituant parfois à l'Administration (Cour de Versailles, 14 juin 2011)

2/ La fausse bonne idée du contrat unique de travail (CUT)

CUT : le retour ? Institut Montaigne : « Un CDI pour tous »

CDI, avec cas de rupture préconstitué = réalisation de l'objet

A/ Côté CDD

- Contrat vendange, senior, de mission...18,24,36 mois...une complexité indéfendable
- Mais un besoin réel des entreprises / PME : coût psychologique d'un licenciement
- Déjà CDD à Durée Incertaine (ex : remplacement malade)

B/ Le « solublème » du nouveau CUT : le CDI à Durée Déterminée

- Respect de nos engagements internationaux (OIT n° 158 ; CJUE, 4 juillet 2006)
- Un CDI... pour 24h ? Respect du salarié
- Disparition du CDD ? Du TT ?